

## CONSEIL MUNICIPAL 15 DÉCEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## **DELIBERATION N° 2022-323**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS: M. Louis ALIOT, Mme Marie BACH, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

REPRESENTE(S): Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Christelle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Anais SABATINI, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

ABSENT(S): M. Charles PONS, M. André BONET, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Laurence PIGNIER, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme

Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, M. Bernard REYES. SECRETAIRE DE SEANCE: M. Sébastien MENARD

## Établissement public industriel et commercial chargé de la promotion touristique -Désignation des représentants de la commune au sein du Comité de direction

M. Louis ALIOT expose:

Mes chers collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21;

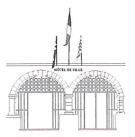
Vu la délibération du 15 décembre 2022 portant création et approbation des statuts de l'EPIC Perpignan Rayonnement ;

Vu l'article 5 des statuts de l'EPIC Perpignan Rayonnement;

Vu la proposition de nomination soumise par Monsieur le Maire ;

Considérant que le Comité de direction de l'EPIC Perpignan Rayonnement comprend 12 membres, dont 8 sont issus du Conseil municipal et 4 des catégories socioprofessionnelles liées au tourisme ;

Considérant que les membres du Comité de direction sont désignés par le Conseil



municipal sur proposition du Maire;

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

## Le Conseil Municipal:

- 1) désigne sur proposition de M. le Maire : Les Membres du Comité de direction de Perpignan Rayonnement issus du Conseil Municipal:
  - M. André BONET
  - M. Charles PONS
  - M. Frédéric GUILLAUMON
  - **Mme Florence MOLY**
  - M. Frédéric GOURIER
  - **Mme Véronique DUCASSY**
  - **Mme Patricia FOURQUET**
  - **Mme Chantal GOMBERT**

Les Membres du Comité de direction de Perpignan Rayonnement issus des catégories socio-professionnelles:

- M. Christian DELMOTTE
- M. Jean-Pierre JOFFRE
- M. Robert BASSOLS
- M. Pierre HILARY

OUÏ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité:

43 POUR

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

066-216601369- 2027/215- 166610-WE. II

Accusé reçu le : 2 2 DEC. 2022

Affiché le:

2 2 DEC. 2022

M. Louis ALIOT, Le Maire

